

HUILE POUR TECK

Huile pour l'entretien et le ravivage du teck et des bois exotiques.



DESTINATION

S'applique sur tous les bois exotiques non vernis en intérieur ou extérieur. Nourrit et protège les terrasses et le mobilier extérieur soumis aux intempéries. Préserve de l'eau, du soleil, des taches et des graisses.

PROPRIÉTÉS

- Ravivage des bois ternis par les U.V
- Imperméabilisation du support
- Laisse respirer le bois et préserve l'aspect naturel du bois.
- Facile d'application

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1. Pour les surfaces exposées au soleil, choisir des teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35% ou dont le coefficient d'absorption solaire est inférieur à 0,7.

PRÉPARATION

- Le bois sera poncé et éventuellement dégraissé.

APPLICATION

- Bien mélanger avant utilisation. Appliquer à l'aide d'une brosse, un spalter ou un chiffon.
- En entretien, s'applique en 1 ou 2 couches.
- En neuf, appliquer 2 couches.
- Attention : ne pas appliquer en couche épaisse sinon l'HUILE POUR TECK ne séchera pas et le support restera collant.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUTION

Diluant : White spirit

Dilution brosse-rouleau : Prêt à l'emploi

Dilution pistolet : Prêt à l'emploi

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Satin	LIANT Huile	RENDEMENT Suivant la porosité du support : de 12 à 15 m²/L pour 1 couche
BRILLANT SPECULAIRE De 35 à 50 sous 60°.	DENSITÉ 0,83	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Incolore.	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 12 heures • Recouvrable : 48 heures	CONDITIONNEMENT 1L, 2,5L.

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 2C
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/f) : 700 g/l. Ce produit contient moins de 650 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc..